



**PYRÉNÉES-  
ATLANTIQUES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°64-2021-196

PUBLIÉ LE 24 SEPTEMBRE 2021

# Sommaire

## **Préfecture des Pyrénées-Atlantiques / Préfecture des Pyrénées-Atlantiques - Direction des sécurités**

64-2021-09-24-00001 - Arrêté modifiant modifiant l arrêté  
n°64-2021-04-16-00008 portant homologation du circuit de vitesse de  
Pau-Arnos (Pyrénées-Atlantiques) (4 pages)

Page 3

Préfecture des Pyrénées-Atlantiques

64-2021-09-24-00001

Arrêté modifiant modifiant l arrêté  
n°64-2021-04-16-00008 portant homologation du  
circuit de vitesse de Pau-Arnos  
(Pyrénées-Atlantiques)



**Arrêté n°64-2021-09-  
modifiant l'arrêté n° 64-2021-04-16-00008 portant homologation  
du circuit de vitesse de Pau-Arnos (Pyrénées-Atlantiques)**

**LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES**  
**Officier de la Légion d'Honneur,**  
**Chevalier de l'Ordre national du Mérite,**

**VU** le Code du Sport, et notamment ses articles R. 331-21, R. 331-35 à R. 331-44 et A. 331-21-3 ;

**VU** le décret n° 2019-1406 du 18 décembre 2019 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles relevant du ministre de l'intérieur notamment son article 2 ;

**VU** le décret du Président de la République du 30 janvier 2019 portant nomination de M. Eric SPITZ en qualité de préfet des Pyrénées-Atlantiques ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 64-2021-04-16-00008 du 16 avril 2021 portant homologation du circuit de Pau-Arnos ;

**VU** la demande de modification déposée le 15 septembre 2021 par la SECADIL, propriétaire du circuit de vitesse de Pau Arnos ;

**VU** le constat de réalisation des travaux du 21 septembre 2021 établi par la direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées Atlantiques ;

**VU** le plan de masse du circuit, tracé 1, certifié conforme par la direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées Atlantiques ;

**VU** l'avis de la Commission nationale d'examen des circuits de vitesse en date du 23 septembre 2021,

**ARRÊTE**

**Article 1 :** – Le plan-masse et les plans des tracés annexés à l'arrêté du 16 avril 2021 susvisé sont remplacés par les plans-masse des tracés joints au présent arrêté."

La zone public de la colline d'Arnos et celle située à l'extérieur du poste 2 ne seront pas activées.

Ce plan peut être consulté à la préfecture, 2 rue du Maréchal Joffre 64 021 Pau Cedex.

**Article 2 :** – Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication d'un recours gracieux auprès du préfet des Pyrénées-Atlantiques, d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur, ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau.

**Article 3 :** – Le sous-préfet directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées Atlantiques.

Fait à Pau le **24 SEP. 2021**

**Pour le Préfet et par délégation,**  
Le Préfet  
**le sous-préfet directeur de cabinet**

**Théophile de LASSUS SAINT GENIES**

# CIRCUIT PAU-ARNOS


TRACE 1 : 3 030 m

LEGENDE :

- VIBREURS (A) PLATS
- (B) VALLELUNGA
- RANGÉE DE PNEUS
- SURLARGEUR EN PEINTURE F.I.M.
- POSTES COMMISSAIRES AUTOS + GRILLAGE DE PROTECTION
- POSTES COMMISSAIRES MOTOS
- NUMERO VIRAGE
- BANDE CAOUTCHOUC
- PROTECTION MOUSSE
- RAIL DE PROTECTION (x nombre de rails verticaux)
- BAC A GRAVIER
- MUR
- MAIN COURANTE-PANNEAUX
- MAIN COURANTE PUBLIC
- GRILLAGES RENFORCES F.I.A.
- USAGE MOTOS (entraînement et compétitions) et AUTO (compétitions)
- USAGE limité aux entraînements et démonstrations AUTOS
- ZONE PUBLIC

Ech: 1/1000  
Plan dressé le 16.03.2009  
Mis à jour le 25.02.2021  
Mis à jour le 10.09.2021  
Mis à jour le 22.09.2021

Pour le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer, Le Directeur Adjoint,  
Gilles PAQUIER




# CIRCUIT PAU-ARNOS

TRACE 2 : 2 574 m

- LEGENDE :
- VIREURS (A) PLATS
  - VIREURS (B) VALLELUNGA
  - RANGÉE DE PNEUS
  - SURLARGEUR EN PEINTURE F.I.M.
  - POSTES COMMISSAIRES AUTOS + GRILLAGE DE PROTECTION
  - POSTES COMMISSAIRES MOTOS
  - NUMERO VIRAGE
  - BANDE CAOUTCHOUC
  - PROTECTION MOUSSE
  - RAIL DE PROTECTION (x nombre de rails verticaux)
  - BAC A GRAVIER
  - MUR
  - MAIN COURANTE-PAINNEAUTAGE
  - MAIN COURANTE PUBLIC
  - GRILLAGES RENFORCES F.I.A.
  - USAGE MOTOS (entraînement et compétitions) et AUTO (compétitions)
  - USAGE limité aux entraînements et démonstrations AUTOS
  - ZONE PUBLIC

Ech. 1/1000  
Plan dressé le 16.03.2009  
Mis à jour le 25.02.2021  
Mis à jour le 10.09.2021  
Mis à jour le 22.09.2021



# CIRCUIT PAU-ARNOS

TRACE 3 : 606 ml

- LEGENDE :
- VIBREURS (A) PLATS
  - (B) VALLELUNGA
  - RANGÉE DE PNEUS
  - SURLARGEUR EN PEINTURE F.I.M.
  - POSTES COMMISSAIRES AUTOS + GRILLAGE DE PROTECTION
  - POSTES COMMISSAIRES MOTOS
  - NUMERO VIRAGE
  - BANDE CAOUTCHOUC
  - PROTECTION MOUSSE
  - RAIL DE PROTECTION (x nombre de rails verticaux)
  - BAC A GRAVIER
  - MUR
  - MAIN COURANTE-PANNEAUX
  - MAIN COURANTE PUBLIC
  - GRILLAGES RENFORCES F.I.A.
  - USAGE MOTOS(entrainement et compétitions) et AUTO(compétitions)
  - USAGE limité aux entrainements et démonstrations AUTOS

Ech: 1/1000  
Plan dressé le 16.03.2009  
Mis à jour le 25.02.2021  
Mis à jour le 10.09.2021  
Mis à jour le 22.09.2021

